



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© Xavier Schwebel - MENIS

Service en ligne Orientation en 3^e

Phase définitive
d'orientation

Guide à l'attention
des chefs d'établissement
et de leurs équipes
pour l'accompagnement
des familles

Année scolaire 2021-2022



Vous trouverez ci-dessous des recommandations pour l'utilisation de Siecle Orientation et du service en ligne Orientation dans le cadre de la campagne d'orientation 2021-2022.

Le pictogramme **2** signale les recommandations qui concernent uniquement le palier 2^{de} générale et technologique.

Rappel des actions effectuées avant la phase provisoire

- Dans *Siecle BEE*, **compléter les adresses mail** de tous les représentants légaux de l'élève.
- **2** Dans *Siecle Orientation*, **avant l'ouverture de la phase provisoire, paramétrer les enseignements de spécialité** qui seront proposés aux élèves dans l'établissement à la rentrée prochaine.
En fonction du paramétrage, deux listes complémentaires d'enseignements de spécialité seront affichées aux familles sur le service en ligne Orientation : la liste des enseignements proposés dans l'établissement et celle des enseignements non proposés dans l'établissement. Si ce paramétrage n'est pas effectué, les deux listes seront identiques et comprendront tous les enseignements de spécialité existants.
- **Compléter les champs personnalisables des flyers dédiés**, mis à disposition sur l'intranet Pléiade, avec les dates d'ouverture et de fermeture de chaque phase sur le service en ligne orientation, puis **les diffuser aux familles**.
Chaque phase est ouverte et fermée automatiquement sur le service en ligne Orientation selon le calendrier paramétré par le service académique d'information et d'orientation. Ce calendrier est visible par l'établissement dans Siecle Orientation.

Recommandations pour le bon déroulement de la phase définitive

- La synchronisation des données avec le service en ligne Orientation est fiabilisée : les demandes des familles saisies par l'établissement ne sont visibles qu'au moment de la consultation des réponses du conseil de classe dans le service en ligne Orientation.
- Si une saisie établissement existe et qu'une famille effectue une saisie sur le service en ligne Orientation, c'est celle saisie par la famille dans le service en ligne Orientation qui sera utilisée en conseil de classe pour saisir les propositions du conseil de classe.
- Au sein de chaque phase, le chef d'établissement doit fermer puis rouvrir le service en ligne Orientation en fonction de l'organisation des conseils de classe, dans le respect du calendrier défini par le service académique d'information et d'orientation. Les fermetures et réouvertures du service en ligne Orientation sont gérées dans *Siecle Vie de l'Établissement*.

Attention :

- **Il est impératif de fermer le service en ligne Orientation au moins 24h avant le début des conseils de classe**, afin de recueillir les derniers choix saisis pour la tenue des conseils de classe (transfert des intentions du service en ligne Orientation vers Siecle Orientation durant la nuit) ;
- une fois les propositions du conseil de classe saisies dans Siecle Orientation, procéder à la réouverture du service en ligne Orientation pour permettre aux familles de consulter et répondre aux propositions. **Il est recommandé de n'ouvrir le service que le lendemain de vos saisies pour que les propositions soient bien visibles dans le service en ligne (transfert des propositions de Siecle Orientation vers le service en ligne durant la nuit)** et éviter aux familles d'avoir le message « Les propositions du conseil de classe ne sont pas

disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement ».

Il est nécessaire d'informer les représentants légaux si des modifications sont effectuées dans Siecle Orientation, dans les situations suivantes :

- modification des propositions du conseil de classe alors que la réponse de la famille est déjà saisie via le service en ligne Orientation ou par une saisie de l'établissement dans Siecle Orientation ;
- 2 • modification du paramétrage des enseignements de spécialité alors que les représentants ont déjà effectué leurs demandes sur le service en ligne Orientation ;
- un message d'alerte s'affiche si la sélection ne correspond plus aux enseignements de spécialité proposés et indique à la famille de modifier sa sélection, si elle n'est pas modifiée cela n'est pas bloquant.

The screenshot shows the 'Choix définitifs' (Final Choices) section of the Siecle Orientation portal. On the left is a navigation menu with 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation', and 'Fiche de renseignements'. The main content area is titled 'Troisième trimestre DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)'. A grey information box states: 'Vos choix définitifs ont bien été validés. Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Sclarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.' Below this, a quote says: 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. A red warning box follows: 'Attention, merci de modifier votre sélection car elle ne correspond plus aux enseignements de spécialité proposés dans l'établissement.' Underneath, it lists 'Rang 1' (1^{re} générale) and 'Enseignements de spécialité choisis : - arts plastiques ; - éducation physique, pratiques et culture sportives (hors établissement) ; - mathématiques.' At the bottom right is a blue button labeled 'Modifier les choix définitifs'.

Lien entre le service en ligne Orientation et l'ouverture des conseils de classe

Le conseil de classe d'une division est ouvert :

- L'ouverture des conseils de classe dans Siecle Orientation permet de saisir les réponses du conseil de classe pour les élèves de la division et les représentants légaux ne peuvent plus saisir de demandes sur le service en ligne Orientation.

Le service en ligne Orientation n'est pas fermé :

- risque d'avoir un choix non traité qui redescend le lendemain du conseil de classe et la proposition du conseil de classe se basera sur le choix reçu au maximum la veille de l'ouverture du conseil de classe ;
- le choix non traité sera visualisable par l'icône cliquable  dans la liste des choix sur les écrans « choix » ou « propositions » ;
- lorsque les représentants légaux se connectent pour consulter les propositions et qu'elles n'ont pas encore été envoyées au service orientation (la nuit suivant le moment de la saisie), le message suivant est affiché:

" Les propositions du conseil de classe ne sont pas disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement ".

Le service en ligne Orientation est fermé :

- le service en ligne Orientation est fermé par le chef d'établissement dans Vie Établissement : dans ce cas, la brique Orientation n'est plus visible sur Sclarité Services :



Points de vigilance pour la phase définitive

- La fonctionnalité de report des saisies de la phase provisoire sur la phase définitive est supprimée.
- Lors de la phase définitive, les saisies se déroulent dans l'ordre suivant : **choix définitifs des familles > propositions du conseil de classe > réponses des familles aux propositions du conseil de classe.**
- **Les deux représentants légaux sont informés simultanément de la proposition du conseil de classe saisie. Le représentant qui n'a pas saisi la réponse à la proposition est invité à s'adresser au chef d'établissement en cas de désaccord avec l'autre parent.**

La réponse saisie par le représentant légal dans le service en ligne Orientation est transférée automatiquement vers Siecle Orientation. En revanche, **lorsque le service en ligne Orientation n'est pas utilisé, l'établissement doit bien penser à saisir cette réponse dans Siecle Orientation dans le menu dédié *Saisie des réponses des familles*.**

Nouveau

Assistance en ligne

- Une plateforme d'assistance nationale est mise à disposition des familles pour les questions techniques. La plateforme est accessible depuis le service en ligne Orientation à chaque étape de la saisie :

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail [Scolarité Services](#) s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Ce guide présente pas à pas le déroulement de la saisie des choix d'orientation et des réponses aux propositions du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase définitive de la procédure d'orientation.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation, les réponses aux propositions du conseil de classe pourront être effectuées indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Le représentant qui n'a pas fait la saisie des choix ou de la réponse aux propositions est invité à s'adresser au chef d'établissement en cas de désaccord.

Connexion au service en ligne Orientation

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail Scolarité Services avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr :

- ✓ Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- ✓ le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix d'orientation et de répondre aux propositions du conseil de classe ;
- ✓ le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

**Le compte ÉduConnect peut
donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Représentant légal



Élève

La connexion se fait au moyen d'un compte EduConnect ou FranceConnect :

**Le compte ÉduConnect peut
donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

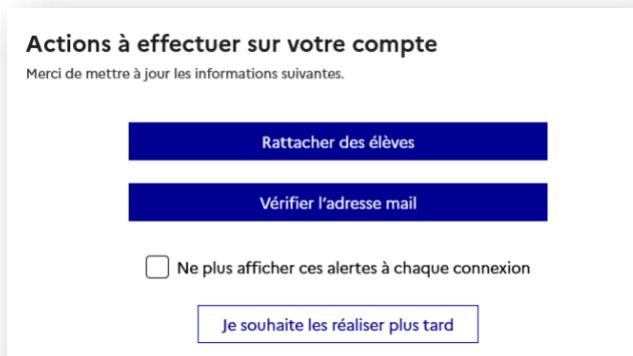


[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte Educonnect :

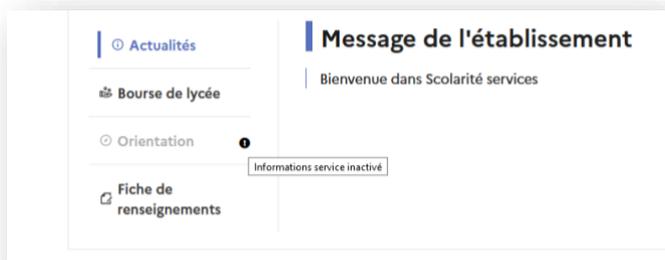
- rattacher un enfant à son compte ;
- vérifier son adresse de messagerie.



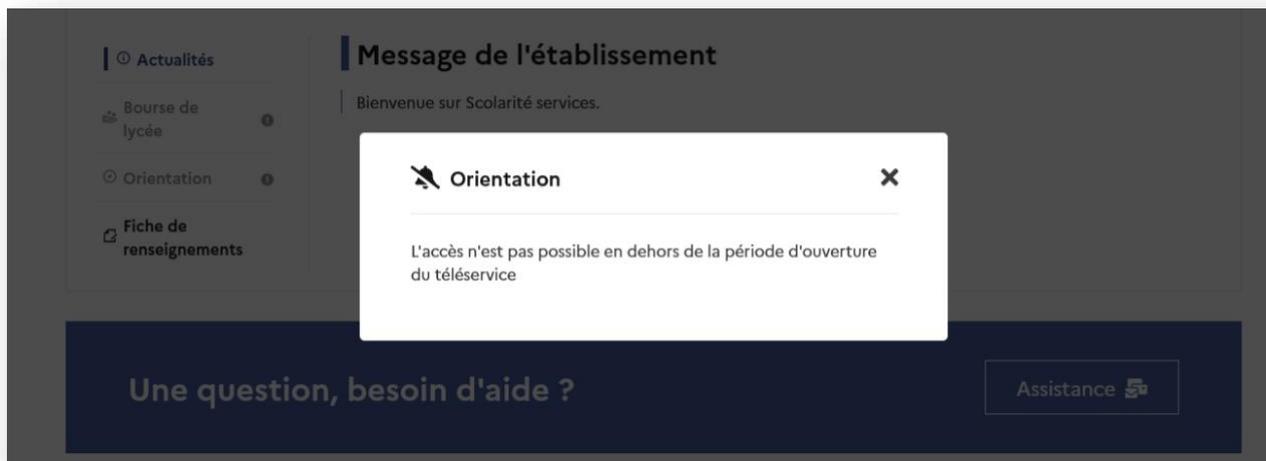
Ouverture et fermeture du service en ligne Orientation

Les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage de la phase provisoire et définitive dans Siecle Orientation. **Ces dates déclenchent l'ouverture et la fermeture automatiques du service en ligne Orientation.**

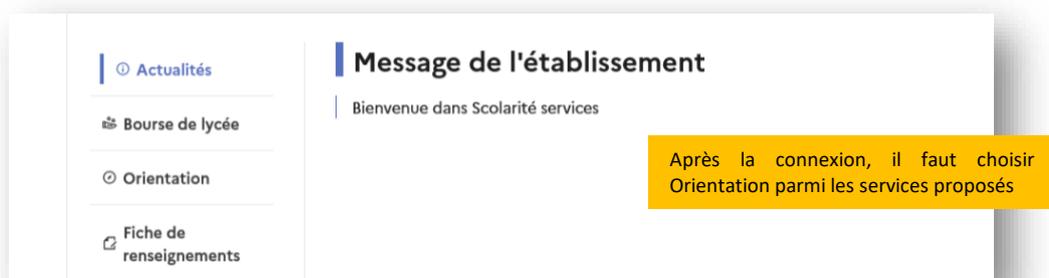
Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte le service Orientation est inactif et apparaît grisé dans le portail Scolarité Services :



- le message suivant s'affiche :



Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service en ligne Orientation devient actif :



Saisie des choix définitifs

La saisie des choix est possible après avoir accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe, s'il n'a pas été fait, la page de retour des représentants légaux sur l'orientation s'affiche à la connexion pour la saisie des choix définitifs :

The screenshot shows a form titled 'Retour des représentants légaux sur l'orientation'. At the top, it states 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this is a checkbox with the text 'J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)'. A smaller line of text below the checkbox reads: 'Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.' At the bottom of the form is a blue button labeled 'Valider'.

Le pictogramme  affiché dans Siecle Orientation vous permet de suivre et d'accompagner les familles qui n'auraient pas accusé réception de l'avis provisoire.

Après la validation de l'accusé de réception, la saisie des choix définitifs peut commencer et suit le même déroulement que la saisie des intentions d'orientation.

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation. A la phase définitive un lien vers le service en ligne Affectation est proposée pour faciliter la consultation des offres de formation après la 3^e.

Les repères temporels s'affichent selon le paramétrage du découpage scolaire dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre).

Formulation des choix définitifs

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.
Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).

Je formule les choix définitifs d'orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs :

- il doit saisir au moins 1 choix ;
- il peut saisir jusqu'à 3 choix (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les choix doivent être validés afin d'être pris en compte ;
- les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service Orientation.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter un choix définitif » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois choix. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

Annuler Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence, le rang peut être toutefois modifié :

Choix définitifs

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

Modifier un choix

Les boutons   permettent de reclasser le choix, le bouton  permet de supprimer la sélection, ils sont activés à partir de la saisie de deux choix

Le bouton  permet de modifier la sélection, il est activé dès la saisie d'un choix.

Le bouton  supprime tous les choix et permet de recommencer une nouvelle saisie.

Lorsque les choix définitifs ont été validés, l'annulation efface uniquement les modifications en cours, la saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Il n'y a pas d'autres informations à compléter pour la sélection de 2^{de} GT ou 2^{de} STHR

The screenshot shows a dialog box titled '→ Rang 1' with a close button 'Fermer x'. It contains a message: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this, it asks 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)' and lists three options: '2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR' (selected), '2^{de} professionnelle', and '1^{re} année de CAP'. The '2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR' option has a sub-label: 'STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration'. At the bottom of the dialog are 'Annuler' and 'Valider' buttons. In the background, a sidebar shows 'Orientation' and 'Fiche de renseignements'. At the bottom of the main interface are 'Annuler' and 'Valider les choix définitifs' buttons.

Après la validation de la sélection de la 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, le récapitulatif de la sélection s'affiche, il est possible de valider les choix définitifs saisis et terminer la saisie ou d'ajouter un choix pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection :

The screenshot shows the selection summary screen. At the top, it says 'Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.' followed by instructions: 'Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' Below this, there is a list item for 'Rang 1' with the selected option '2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR' and icons for up, down, and delete. A right arrow is also present. At the bottom, there is a '+ Ajouter un choix définitif' button, and at the very bottom, 'Annuler' and 'Valider les choix définitifs' buttons. The sidebar on the left shows 'Orientation' and 'Fiche de renseignements'.

2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP

En choisissant la 2^{de} professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1^{re} année de CAP la spécialité, si le paramétrage académique le permet. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Pour le choix de la 2^{de} professionnelle et de la 1^{re} année de CAP il est possible d'indiquer le statut envisagé, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

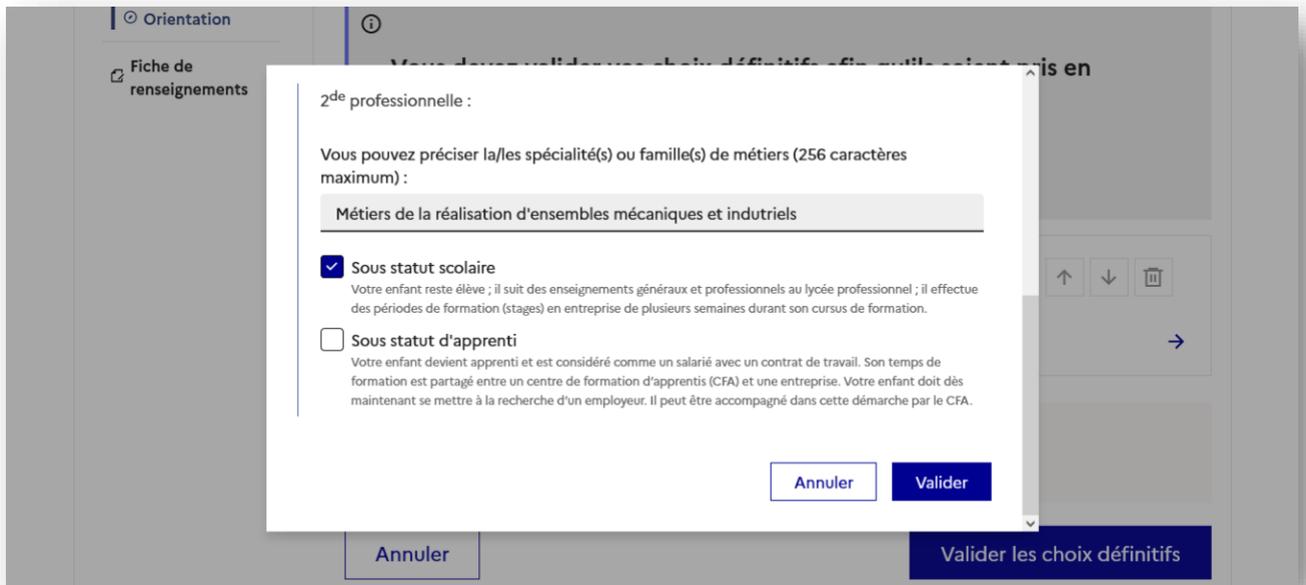
2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

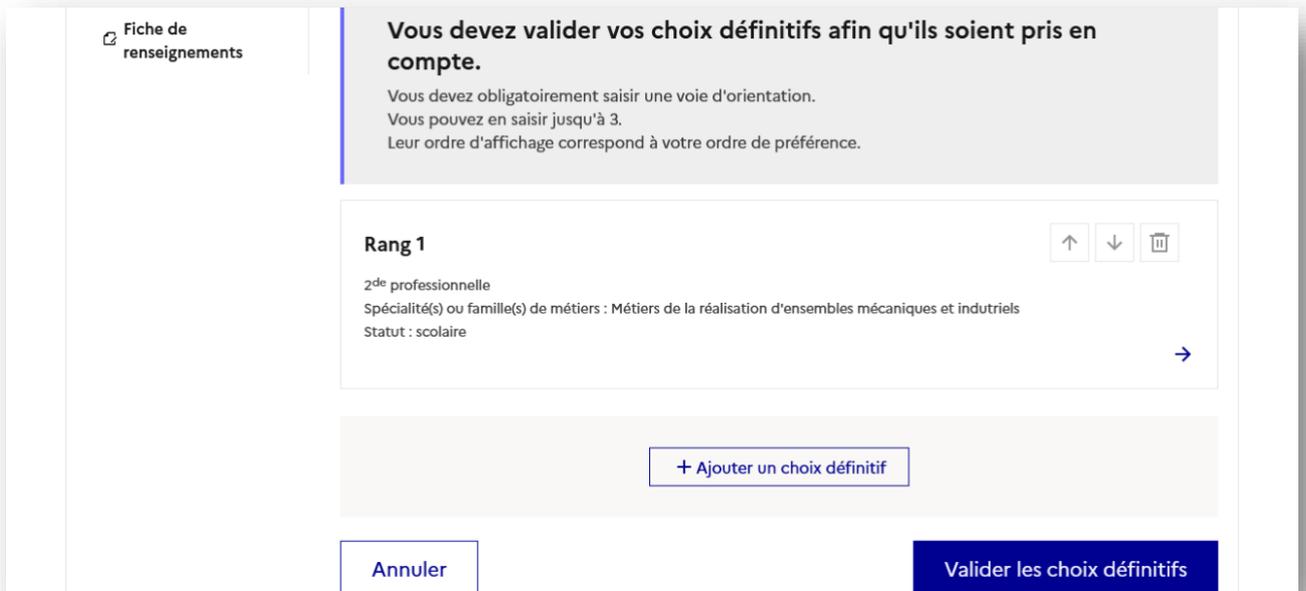
Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler Valider



Les informations complémentaires indiquées sont affichées :



→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Annuler

Valider

Annuler

Valider les choix définitifs

La sélection doit être validée pour être affichée dans le récapitulatif avec le rang choisi :

The screenshot shows a web interface for 'Choix définitifs' (Final Choices). On the left is a sidebar with navigation items: 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation', and 'Fiche de renseignements'. The main content area is titled 'Troisième trimestre DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)'. A grey box contains a warning: 'Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' Below this are two ranked choices. 'Rang 1' is '2^{de} professionnelle' with speciality 'Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels' and status 'scolaire'. 'Rang 2' is '1^{re} année de CAP' with speciality 'Aéronautique' and status 'apprenti'. Each choice has up/down arrows and a delete icon. At the bottom, there is a '+ Ajouter un choix définitif' button, an 'Annuler' button, and a 'Valider les choix définitifs' button.

Sélection de plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation :

The screenshot shows a selection dialog for 'Rang 3'. It contains a message: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this, it asks 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)'. There are three radio button options: '2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR' (with a red asterisk), '2^{de} professionnelle' (selected), and '1^{re} année de CAP'. A warning message at the bottom states: '⚠ Vous ne pouvez pas demander deux fois la même voie d'orientation.' At the bottom right are 'Annuler' and 'Valider' buttons.

Le récapitulatif des choix saisis est affiché, il est possible de les modifier :

The screenshot shows a web interface for final choice selection. On the left is a navigation menu with 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation', and 'Fiche de renseignements'. The main area is titled 'Choix définitifs' and contains a message: 'Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' Below this are three ranked choices, each with up/down arrows and a delete icon. Choice 1 is '2^{de} professionnelle' (Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels, statut scolaire). Choice 2 is '1^{re} année de CAP' (Spécialité: Aéronautique, statut apprenti). Choice 3 is '2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR'. At the bottom are 'Annuler' and 'Valider les choix définitifs' buttons. Two yellow callout boxes on the right state: 'Les choix peuvent être reclassés et supprimés' (pointing to the icons) and 'Les choix peuvent être modifiés' (pointing to the right arrow).

Le bouton « Annuler » supprime tous les choix et permet de recommencer la saisie.

Validation des choix définitifs

Le récapitulatif des choix définitifs doit être validé pour être enregistré :

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des transitions numérique et énergétique
Statut : scolaire →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique
Statut : apprenti →

[+ Ajouter un choix définitif](#)

[Annuler](#) Les choix doivent être validés pour être enregistrés [Valider les choix définitifs](#)

Un récapitulatif et un message s'affichent après la validation des choix :

- transmission d'un courriel avec le récapitulatif des choix à chaque représentant légal ;
- possibilité de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Modification des choix

Seul le représentant ayant saisi les choix peut apporter des modifications.

Le bouton « Modifier les choix définitifs » permet d'activer la modification. Les choix peuvent être reclassés, supprimés ou modifiés en cliquant sur les icônes correspondantes. La saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vos choix définitifs ont bien été validés

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des transitions numérique et énergétique
Statut : scolaire

Rang 2
1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique
Statut : apprenti

Le bouton Modifier les choix définitifs active la modification

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️
1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique option Systèmes
Statut : apprenti →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Statut : scolaire →

+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Le bouton Annuler permet d'effacer les modifications et les saisies initiales enregistrées sont conservées jusqu'à la validation suivante

Validation des choix

Les choix saisis sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève, le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session :

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vos choix définitifs ont bien été validés

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolariété Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique option Systèmes
Statut : apprenti

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Statut : scolaire

[Modifier les choix définitifs](#)

 Si le représentant légal ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés : il n'y aura pas de courriels récapitulatifs ni de synchronisation avec Siecle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siecle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs choix d'orientation.

L'adresse de l'expéditeur des courriels est une adresse générique, on ne peut pas y répondre.

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 24/01/2022 à 15:08, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) choix définitif(s) a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève **Prénom NOM**

En voici le récapitulatif :

- **Rang 1 :** 1re année de CAP
Spécialité(s) : Aéronautique option Systèmes
Sous statut d'apprenti
- **Rang 2 :** 2de professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement). Le cas échéant le second représentant légal est également informé des choix enregistrés.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 24/01/2022 à 15:08 par Mme **Prénom NOM**, nous vous informons par ce message que le(les) choix définitif(s) a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- **Rang 1 :** 1re année de CAP
Spécialité(s) : Aéronautique option Systèmes
Sous statut d'apprenti
- **Rang 2 :** 2de professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Sous statut scolaire

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande. En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les choix et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Propositions du conseil de classe, consultation et réponse des familles

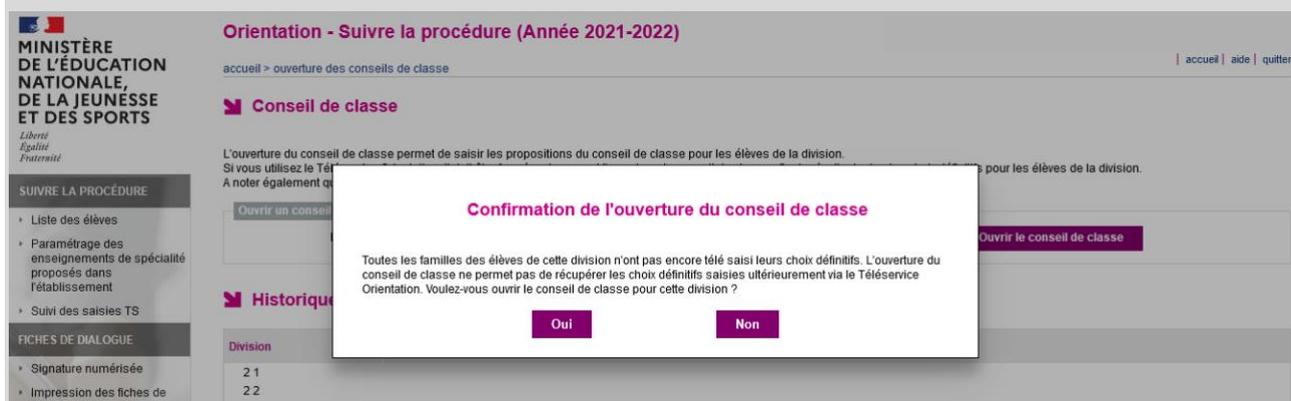
Nouveau

La réponse aux propositions du conseil de classe pourra être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Consignes pour la saisie des propositions du conseil de classe :

 **Il est impératif de fermer le service Orientation au moins 24h avant le début des conseils de classe**, afin d'avoir les derniers choix saisis pour la tenue des conseils de classe (transfert des choix du service Orientation vers Siecle Orientation durant la nuit).

Ouverture des conseils de classe dans Siecle Orientation :



The screenshot shows the 'Orientation - Suivre la procédure (Année 2021-2022)' page. A modal dialog box titled 'Confirmation de l'ouverture du conseil de classe' is displayed in the center. The dialog text reads: 'Toutes les familles des élèves de cette division n'ont pas encore été saisi leurs choix définitifs. L'ouverture du conseil de classe ne permet pas de récupérer les choix définitifs saisis ultérieurement via le Téléservice Orientation. Voulez-vous ouvrir le conseil de classe pour cette division ?'. There are two buttons: 'Oui' and 'Non'. The background interface shows a sidebar with 'SUIVRE LA PROCÉDURE' and 'FICHES DE DIALOGUE' sections, and a main content area with 'Conseil de classe' and 'Historique' options.

Une fois les propositions du conseil de classe saisies dans Siecle Orientation, procéder à la réouverture du service en ligne Orientation pour permettre aux familles de consulter et répondre aux propositions. Il est recommandé de n'ouvrir le service en ligne que le lendemain de vos saisies pour que les propositions soient bien visibles dans le service en ligne (transfert des propositions de Siecle Orientation vers le service en ligne durant la nuit) et éviter aux familles d'avoir le message « Les propositions du conseil de classe ne sont pas disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement ».

Lien entre l'ouverture du conseil de classe et le service en ligne

Le conseil de classe d'une division est ouvert :

- L'ouverture des conseils de classe dans Siecle Orientation permet de saisir les propositions du conseil de classe pour les élèves de la division et les représentants légaux ne peuvent plus saisir de demandes sur le service en ligne Orientation.

Le service en ligne Orientation n'est pas fermé :

- risque d'avoir un choix non traité qui redescend le lendemain du conseil de classe et la proposition du conseil de classe se basera sur le choix reçu au maximum la veille de l'ouverture du conseil de classe ;
- le choix non traité sera signalé et visualisable par l'icône cliquable  dans la liste des choix sur les écrans "choix" ou "propositions" ;
- Lorsque les représentants légaux se connectent pour consulter les propositions et qu'elles n'ont pas encore été envoyées au service orientation (la nuit suivant le moment de la saisie), le message suivant est affiché "**Les propositions du conseil de classe ne sont pas disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement**" :

Après l'ouverture du conseil de classe dans Siecle Orientation et le lendemain de la saisie des propositions du conseil de classe, le représentant légal peut les consulter et donner sa réponse.

Consultation des propositions du conseil de classe

Comme pour l'étape de saisie des choix, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :

L'un ou l'autre représentant peut répondre aux propositions du conseil de classe, l'affichage des écrans et les courriels transmis sont identiques pour chacun à cette étape.

Toutes les informations saisies dans Siecle Orientation sont affichées dans le service en ligne Orientation :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

SUIVRE LA PROCÉDURE

- Liste des élèves
- Paramétrage des enseignements de spécialité proposés dans l'établissement
- Suivi des saisies TS

FICHES DE DIALOGUE

- Signature numérisée
- Impression des fiches de dialogue

PHASE PROVISOIRE

- Intentions
- Ouverture des conseils de classe
- Avis provisoires

PHASE DÉFINITIVE

- Choix définitifs
- Ouverture des conseils de classe
- Propositions du conseil de classe
- Saisie des réponses des familles

Orientation - Suivre la procédure (Année 2021-2022)
accueil > phase définitive - propositions du conseil de classe > passer 3ème

1^{re} année de CAP
 • Spécialité : Aéronautique option Systèmes
 • Sous statut (d'apprenti)
 Spécialité conseillée

2^{de} professionnelle
 • Spécialité ou famille de métiers : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
 • Sous statut scolaire
 Spécialité ou famille de métiers conseillée
 Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Recommandation
 Conseil sur la spécialité : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Observations du conseil de classe
 élève très motivé et impliqué dans de nombreux projets au lycée pour réussir son parcours

Dispositif de mise à niveau conseillé

Annuler et retourner à la liste Valider et retourner à la liste Valider et passer à l'élève suivant de la division

Orientation - Version 22.1.0.0.8 - Accessibilité : non conforme Haut de page

Un seul représentant indique la réponse aux propositions et en cas de désaccord les représentants légaux sont tous informés qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION
 Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 1^{re} année de CAP

OUI
 Spécialité demandée : Aéronautique option Systèmes
 Sous statut d'apprenti.

Rang 2 : 2^{de} professionnelle

OUI
 Spécialité ou famille de métiers demandée : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
 Sous statut scolaire.

Spécialité ou famille de métiers conseillée :
 métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Observations du conseil de classe :

élève très motivé et impliqué dans de nombreux projets au lycée pour réussir son parcours

Dispositif de mise à niveau conseillé

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

1^{re} année de CAP
 2^{de} professionnelle
 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
 Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Valider

Les familles peuvent consulter la proposition du conseil de classe pour chaque choix, les conseils et la proposition pour une voie non demandée

La réponse s'effectue en cochant les propositions acceptées ou le désaccord puis en validant

Réponse aux propositions : accord

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 1^{re} année de CAP
- 2^{de} professionnelle
- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

 La réponse validée ne peut plus être modifiée

Valider

Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée et sont informés de la décision d'orientation en cas d'accord, l'affichage de l'écran est identique pour chacun :

Retour des représentants légaux sur l'orientation

 Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.

Nom Prénom a accepté la ou les propositions du conseil de classe le 26/01/22 à 16:25 :

- 1^{re} année de CAP
- 2^{de} professionnelle

Cette ou ces propositions deviennent décisions d'orientation définitives prises par le chef d'établissement. Pour toute question, adressez-vous au chef d'établissement.

Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 26/01/2022 à 16:25 par **Prénom NOM**, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève **Prénom NOM** a(ont) été acceptée(s) :

- 1^{re} année de CAP
- 2^{de} professionnelle

Celle(s)-ci devient(nent) décision(s) d'orientation définitive(s) prise(s) par le chef d'établissement. Tous les représentants légaux sont informés de cette validation. Pour toute question vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement.

Réponse aux propositions : désaccord

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond à la demande des représentants légaux :

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

NON

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} professionnelle

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

2^{de} professionnelle

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Valider

Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée les informant qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement.

L'affichage de l'écran est identique pour chacun :

Retour des représentants légaux sur l'orientation

i

Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.

Nom Prénom a refusé la ou les propositions du conseil de classe le 26/01/22 à 16:39.

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :



Lien entre le service en ligne Orientation et Siecle Orientation

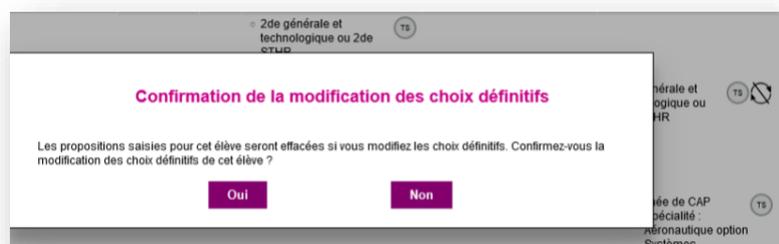
Affichage des choix définitifs

Dans Siecle Orientation le pictogramme  vous indique qu'un représentant légal a saisi des choix définitifs sur le service en ligne Orientation. Ses nom et prénom sont mentionnés ainsi que la date à laquelle la saisie a été effectuée.

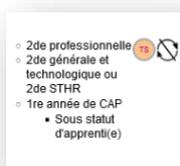
Modification des choix définitifs

Quand cela est nécessaire, vous avez la possibilité de modifier les choix définitifs saisis par les familles sur le service en ligne Orientation. **Cette action est possible à partir de l'ouverture du conseil de classe.**

Si les propositions du conseil de classe ont été saisies le message suivant s'affiche et vous indique que cette action efface les propositions pour l'élève :



Le pictogramme  indique que la saisie TS a été modifiée par l'établissement avec le rappel de la saisie initiale en cliquant sur l'icône :



Rappel de la saisie TS initiale effectuée par un représentant légal :



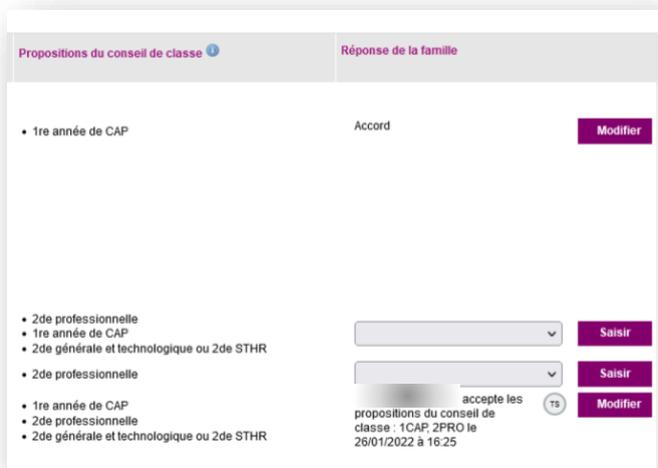
Les représentants légaux recevront chacun un courriel les informant des modifications.

L'adresse utilisée pour l'expédition des courriels est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

Le pictogramme  Indique qu'une saisie a été effectuée sur le service en ligne Orientation mais n'a pas pu être traitée avant l'ouverture du conseil de classe.

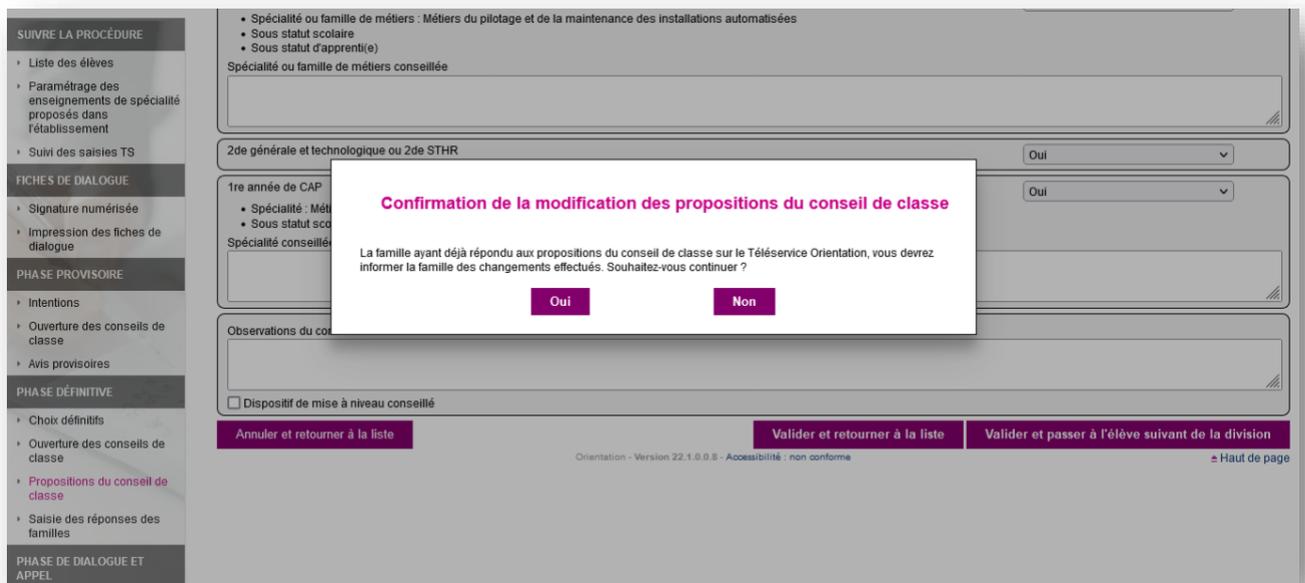
Affichage de la réponse des familles dans Siècle Orientation

Les réponses saisies sur le service en ligne Orientation sont affichées et indiquées avec le pictogramme  et vous permettent de savoir si le représentant légal est d'accord ou en désaccord avec les propositions du conseil de classe.



Modification de la réponse des familles dans Siècle Orientation

 Le représentant légal ne peut répondre qu'une seule fois sur le service en ligne Orientation aux propositions du conseil de classe. Si vous les modifiez après sa réponse, vous devrez l'informer des changements effectués.



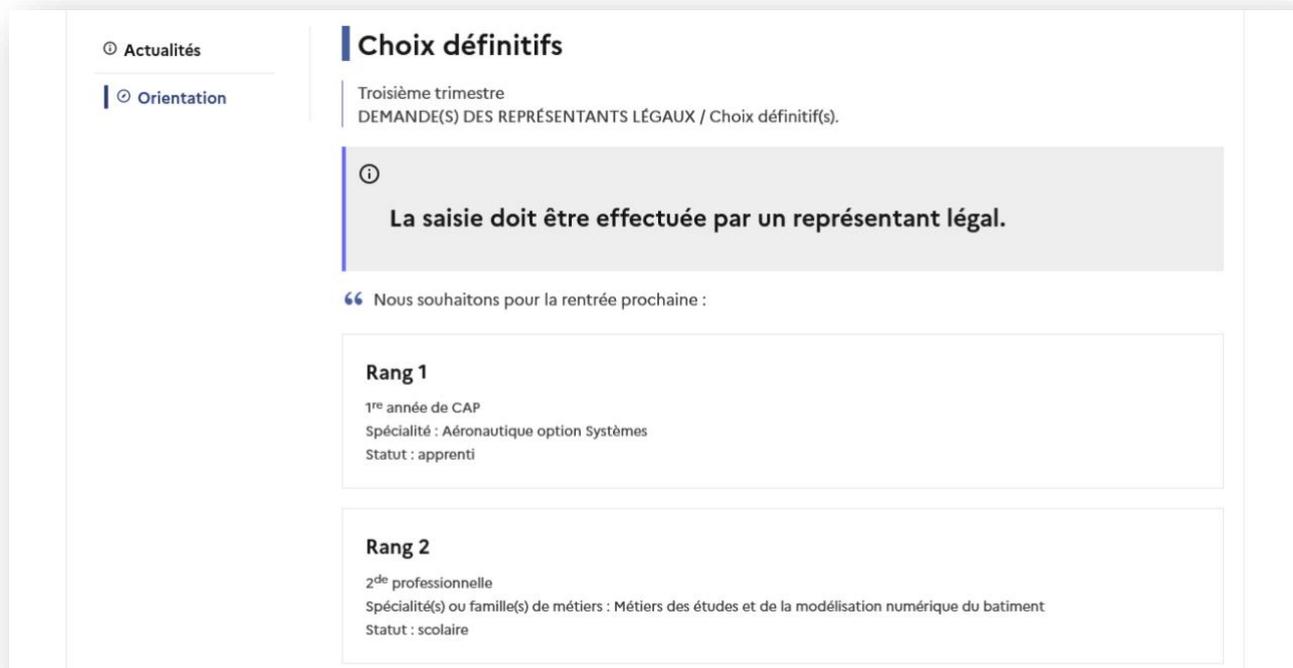
Si vous souhaitez des précisions concernant le fonctionnement de Siecle Orientation, vous pouvez vous référer à l'aide en ligne accessible depuis le module (cliquer sur le lien *Aide* situé en haut à droite de l'écran), ainsi qu'auprès de votre service académique d'information et d'orientation.

Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des choix définitifs

Connexion de l'élève

Écran de consultation des choix définitifs



① Actualités

① Orientation

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

①

La saisie doit être effectuée par un représentant légal.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique option Systèmes
Statut : apprenti

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Statut : scolaire

Écran de consultation des propositions du conseil de classe

⊙ Actualités

⊙ Orientation

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 1^{re} année de CAP

OUI
Spécialité demandée : Aéronautique option Systèmes
Sous statut d'apprenti.

Rang 2 : 2^{de} professionnelle

OUI
Spécialité ou famille de métiers demandée : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Sous statut scolaire.

Spécialité ou famille de métiers conseillée :
métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Observations du conseil de classe :

élève très motivé et impliqué dans de nombreux projets au lycée pour réussir son parcours

Dispositif de mise à niveau conseillé

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

1^{re} année de CAP

2^{de} professionnelle

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

La saisie des réponses doit être effectuée par un représentant légal.